

**A-VENTURES**  
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 €  
Le Sérignan Plage – 34410 SERIGNAN  
RCS BEZIERS 918 162 314  
(la « Société »)

**PROCES VERBAL**  
**DES DECISIONS PRISES PAR L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2025**

La SAS H, société par actions simplifiée au capital de 9 400 000 € dont le siège social est 16, rue Belle Paule à TOULOUSE (31500), immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro 793 149 717 RCS TOULOUSE, associé unique de la Société A-VENTURES, représentée son Président, Jean-Guy AMAT ;

Agissant en qualité d'associé unique et de Président de la Société telle qu'identifiée en en-tête des présentes, a pris, au siège social, ce jour, les décisions suivantes :

- Capitaux propres de la Société inférieurs à la moitié du capital social ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

**DECISION 1. Capitaux propres de la Société inférieurs à la moitié du capital**

L'associé unique,

Rappelle qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Décide conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce de ne pas dissoudre la Société.

Prend acte que :

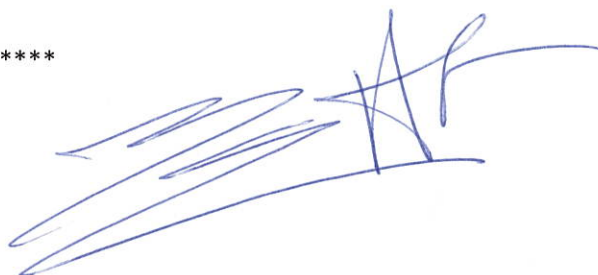
- Sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi ;
- La situation devra être régularisée à l'issue d'un délai expirant à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

**DECISION 2. Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités**

L'associé unique,

Donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et plus précisément au cabinet d'avocats JOLAS & LABERENNE pour accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

\*\*\*\*\*



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

SAS H  
Jean-Guy AMAT

---

